

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARONS
SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 14 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de Garons.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	15	17	7 mars 2024	7 mars 2024

Présents tous les membres sauf : Madame Monique BOYER qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL, Madame Christel PEREZ qui donne procuration à Madame Brigitte MALIGE, Madame Jessica CHARLEMOINE qui donne procuration à Monsieur Yves RODRIGUEZ et Madame Viviane XAYKAO qui donne procuration à Monsieur le Maire.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE et Marlène VALENZA, Messieurs Guillaume TARDIEU et Laurent CAUGANT, Alain LASSERRE, Saad AMARA et Francis LEJEUNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Max MARCOUREL.

Objet de la délibération DE202403 02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, qui quitte la salle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L2313-1,

Après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2- Constate les identités de valeurs avec des indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- Vote et arrêté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- Dépenses de fonctionnement : 4 207 211,99 €
- Recettes de fonctionnement : 5 604 614,15 €
- Résultat antérieur reporté (N-1) : 1 538 140,89 €
- **Résultat de fonctionnement : 2 935 543,05 €**

- Dépenses d'investissement : 7 537 282,41 €
- Solde d'investissement (N-1) : - 210 055,46 €
- Recettes d'investissement : 6 243 796,67 €
- **Résultat d'investissement : - 1 503 541,20 €**

- **Solde des restes à réaliser 2023 : - 342 638,76 €**

RESULTAT DE CLOTURE 2023 : 1 432 001,85 €

(Hors restes à réaliser)

- 5- Dit que la note explicative de présentation et de synthèse annexée à la présente délibération sera jointe au Compte Administratif 2023 et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Alain DALMAS

Maire de Garons

Jean-Max MARCOUREL

Secrétaire de Séance



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.